



Testament et séparation de bien-Protéger son conjoint

Par **guy45**, le **09/02/2021 à 10:52**

Bonjour,

Je suis marié sous le régime de la séparation de biens et j'ai 2 enfants d'un premier mariage.

Par testament, je souhaite protéger mon épouse et l'avantager au maximum, en lui laissant le choix entre la quotité disponible donc ? en pleine propriété ou bien $\frac{1}{4}$ en pleine propriété et $\frac{3}{4}$ en usufruit.

Est-ce que je dois le noter en détail sur le testament? Ou bien suffit-il de noter "quotité disponible spéciale entre époux" ou "quotité disponible en pleine propriété" lui laisseront le même choix.

Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **09/02/2021 à 11:33**

Bonjour

Vous pouvez, bien sur, rédiger votre testament en précisant que le choix lui est laissé, en citant ces deux options..

Par **guy45**, le **09/02/2021 à 12:10**

Merci pour cette réponse si rapide.

Pouvez-vous juste m'indiquer la différence entre

"quotité disponible spéciale entre époux" ou "quotité disponible en pleine propriété" ?